

Bonjour,

Afin d'accélérer la détermination des tarifs, il pourrait y avoir un processus en deux étapes:

1 - La Commission devrait rendre une décision préliminaire dans un délai assez rapide, fixé par la loi (quelques mois au maximum). Cette décision se baserait uniquement sur les soumissions écrites soumises au plus tard 30 jours avant la date de la décision préliminaire. Les soumissions seraient publiques. La Commission motiverait par écrit sa décision. Ce tarif s'appliquerait jusqu'à la décision finale.

2 - La Commission rendrait sa décision finale le plus tôt possible. Idéalement le délai serait fixé par la loi. Le tarif final ne serait pas rétroactif.

L'avantage d'avoir une décision préliminaire serait d'inciter tous les intervenants à soumettre le plus tôt possible l'information la plus complète possible. Même si la décision préliminaire n'est pas parfaite, elle enlèverait l'incertitude sur les tarifs jusqu'à la décision finale. De plus, les intervenants auraient la chance avant la décision finale de répondre aux motifs invoqués par la Commission pour rendre sa décision préliminaire.

Bon succès dans cette réforme,

Émilie Raby-Roussel  
Étudiante en droit